Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202640-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/40
TARIFS 2026/2027 DE LOCATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS

La Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs applicables à la location des différentes salles de la Maison Pour Tous. Le tarif annuel s'entend pour une utilisation hebdomadaire des locaux de 2 heures sauf pour la salle Eric Tabarly pour laquelle un tarif d'une heure par semaine est reconduit.
Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 5 juin 2026,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix Pour

MAINTIENT les tarifs de locations suivants, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 :

Niveau	Salle	Tarif journée	Tarif demi-journée	Tarif annuel (2 h hebdomadaires)
0	Salle 0.1 : Espace Glenmor	100	60	200
1	Salle 1.1 : Anne de Bretagne	120	70	/
	Salle 1.1 : Anne de Bretagne + Espace Glenmor	200	110	/
2	Salle 2.1 : Pierre Jakez Hélias	60	40	100
	Salle 2.2 : Anjela Duval	80	50	150
3	Salle 3.1 : Eric Tabarly	120	70	100 (1h)
	Location MPT à la journée	500	300	/
	Caution pour toute location	400		

PRÉVOIT la gratuité des salles pour les associations Loi 1901 dont le siège social est situé au Trévoux, pour toute utilisation à but non lucratif,

PRÉVOIT la gratuité des salles, pour la première location de l'année, au profit les associations Loi 1901 du territoire de Quimperlé Communauté, les porteurs de projets ou d'initiatives locales et les associations percevant une adhésion pour un service ou une prestation et dont le siège social est situé au Trévoux.
Une remise de 50 % sera ensuite appliquée pour toute autre location durant cette même année.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026